

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 16 juin 2014

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Cyril Chevalley, scrutateur suppléant, Céline Perrin, scrutatrice suppléante.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan.

Municipalité : Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents: 31 / Excusés : 3 / Absents : 1 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il propose une modification à l'ordre du jour : une motion demandée sur le nombre de conseillers municipal est ajoutée, ce sera le point 9, l'élection statutaire passant en 10, et les propositions individuelles en 11. L'OJ ainsi modifié est accepté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	Assermentation d'un nouveau membre	P. Vallotton	Suite au décès de Monsieur Jean-François Buffat, un nouveau membre rejoint le conseil ce jour. Mme Jacqueline Miedinger, troisième « viennent ensuite » a refusé sa nomination, c'est donc la quatrième, Mme Catherine Stahlschmidt qui après acceptation, est nommée membre du conseil communal. Il procède à son assermentation : après lecture du serment des articles ad'hoc, Mme Stahlschmidt solennise sa promesse et devient membre du conseil. Elle est chaleureusement applaudie et le président lui souhaite la bienvenue.	Catherine Stahlschmidt est membre du conseil communal.
3	PV du 4.3.14	P. Vallotton	Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention. Ses auteurs sont remerciés.	Le PV est adopté
4	Communications du Conseil	P. Vallotton	Ce conseil a exceptionnellement lieu un lundi en raison du vote sur la convention de fusion par les huit conseils en parallèle. Le président signale que les résultats seront centralisés pour que l'information sur les votes ne soit pas transmise à des conseils qui n'auraient pas encore finalisé leur vote. C'est pourquoi il demande aux conseillers et au public de respecter cette procédure en attendant que les résultats des huit conseils soient transmis par le canal officiel. Cela devrait être le cas avant la fin de ce conseil.	
5	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	Le syndic passe la parole au municipal s'occupant de la déchetterie.	
5		A. Roy	De façon synthétique présente la situation sur la gestion des déchets et de la répartition financière de cette gestion, via le compte 450 depuis l'introduction de la taxe au sac. Les OM ont diminués de presque 50% à Vuarrens. Comme la récupération (verre, métaux, bois, papier-carton, etc.) reste globalement stable, cela signifie que s'il y a eu pour certains un meilleur tri, la diminution des OM est principalement due à	

			des filières spécifiques utilisées par les entreprises et les exploitations agricoles. Les sacs d'OM ont eu un poids inférieur aux prévisions, d'où une rétrocession qui a fait diminuer la part fiscale (8% à la place de 19%). Dès le prochain exercice la part fiscale pour la gestion des déchets sera à nouveau d'environ 20%.	
5	Discussion	A. Jaquier	Qu'en est-il de la récupération du plastique ?	
5	Discussion	A. Roy	Tant que les plastiques sont incinérés, cela n'a pas d'intérêt. Et les filières existantes pour le traitement des plastiques auraient un coût pour la commune.	
5	Discussion	P. Vallotton	Intervient après une nouvelle question sur le sujet, en demandant que cela soit repris, si souhaité, lors des propositions individuelles.	
6	Préavis 2014-03 sur la convention de fusion	P. Vallotton	En introduction, il précise qu'il ne peut y avoir d'amendement proposé, car le préavis est débattu dans les huit communes en même temps. Le préavis municipal 2014-03, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus. Cela inclus le rapport de la commission ad'hoc qui a fait l'objet d'un envoi spécifique avant ce CC. Il rappelle que le refus d'un seul Conseil arrêterait le processus.	
6	Préavis municipal	Claude Duvoisin	Il n'y a rien à ajouter aux documents transmis, mais il se met à disposition pour les questions.	
6	Discussion	J. Lampo	Il demande aux conseillers d'accepter le préavis, car c'est un bon projet qui est équilibré. Et il est important d'aller jusqu'au bout du processus démocratique en permettant aux populations des communes de voter.	
6	Discussion	Y. Bornick	Il est favorable au projet de fusion, mais il se dit inquiet que le projet des éoliennes, refusé par sondage à Vuarrens, soit accepté par la nouvelle commune en cas de vote, la fusion risquant de diluer les oppositions par une population majoritairement non concernée par les nuisances. C'est par exemple le cas des habitants de Bercher. Malgré cette inquiétude il appelle à voter pour le préavis, et permettre une décision populaire.	
6	Discussion	D. Zurcher	Il demande si le rapport de la commission ad'hoc exprime un avis unanime, car constate que les avis sont très partagés dans la population et s'étonne que cela ne soit le cas dans la commission.	
6	Discussion	F. Verly	(Président de la commission ad'hoc) Les débats nourris et le travail sérieux de la commission ont fait évoluer la position des membres qui sont passés d'un climat froid à une température tiède, pour donner un avis favorable au préavis. Ce n'est pas un oui euphorique, il y a des doutes, des inquiétudes, tous contenus dans le rapport, mais les réponses reçues et le souhait de permettre à la population de se déterminer ont amené la décision raisonnable de demander au conseil d'accepter le préavis sur la convention de fusion. Le résultat des débats n'a pas nécessité la rédaction d'un rapport de minorité.	
6	Discussion	C. Charlet	Selon le rapport de la commission, les huit municipaux devront s'engager pour un temps partiel. Il se demande s'il sera	

			facile de trouver des personnes intéressées et disponibles.	
6	Discussion	C. Duvoisin	Un bassin de population de 5000 habitants devrait permettre de trouver. Il ajoute qu'il n'y aura neuf municipaux que pour la première législature.	
6	Discussion	P. Vallotton	Transmet la présidence au vice-président le temps de poser une question en son nom. La convention indique que les investissements prévus par les communes seront respectés s'ils sont clairement annoncés. Comme ce n'est pas le cas pour Vuarrens, ne serons-nous pas perdant, avec le risque qu'aucun investissement ne soit fait pour le village durant la première législature au sein de la nouvelle commune ?	
6	Discussion	J-P Mitard	Ce sujet a été évoqué avec la commission des finances. Le plan d'investissement existant prévoit des travaux pour les infrastructures : dont la Step et l'eau. Le nouveau plan quinquennal qui aurait dû être établi en 2013 a été reporté pour permettre à la municipalité composée de nouveaux membres d'être à même de le présenter. Ce plan sera présenté au conseil du 28 octobre, et ce sera le document de référence pour les futurs investissements, y compris en cas de fusion. Concernant les 1.8 millions, cette somme n'a pas été prise en compte, et en cas de fusion, elle sera un trésor de guerre dont l'utilisation n'est pas envisagée à ce jour.	
6	Discussion	A. Jaquier	Demande si la gratuité de l'utilisation de la grande salle par les sociétés locales sera maintenue ?	
6	Discussion	C. Duvoisin	Un éventuel changement en la matière sera proposé et discuté dans le cadre de l'exécutif et du législatif de la nouvelle commune, où un municipal et onze conseillers communaux représenteront les intérêts du village.	
6	Discussion	G. Buffat	Que deviendront les actions Romandes Energie et le matériel communal neuf acquis récemment ?	
6	Discussion	JP Mitard	Un mariage implique d'amener ses actifs et ses passifs dans la corbeille. Comme les actions et l'endettement. Il ajoute que globalement les huit communes possèdent un nombre équivalent d'actions, et sont dans une situation plus ou moins similaire. Les deux communes qui sont dans une situation sensiblement différentes des six autres, Pailly et Bercher, le sont par les collèges, mais qui sont au bénéfice de l'ensemble des huit communes.	
6	Discussion	H. Gerber	Il précise que la voirie conservera quatre dépôts, dont un à Vuarrens, car pour des raisons pratiques, il n'est pas question que toutes les machines ou véhicules soient stationnés à Bercher.	
6	Discussion	J. Wagnière	Quelle est la bonne taille de la fusion ? Si une commune refuse, que deviendront les 1.8 million? Et si la fusion a lieu, quelles seraient les conséquences négatives ? quels seront les avantages ? A part le trésor de guerre de 1.8 million, y a-t'il vraiment des avantages à fusionner ? Et est-ce que tous les services de la nouvelle commune	

			seront situés à Bercher ?	
6	Discussion	C. Duvoisin	En cas de refus d'une commune, tout s'arrêtera. Un redémarrage se fera ou pas. Le centre administratif sera à Bercher, mais des services resteront à Vuarrens : voirie et bureaux.	
6	Discussion	J.-P. Mitard	1.8 M est le chiffre pour env. 5000 h. C'est l'incitation du canton, qui donne une manne en une fois à une entité en fonction du nombre d'habitants, et plus le nombre est important plus la somme par habitant est élevée. D'autre part, il rappelle que la péréquation sera toujours plus favorable aux grandes communes, quelques soient les changements possible de la péréquation ces prochaines années.	
6	Discussion	I. Balitzer	La LAT est un très gros enjeu. Vuarrens est sur-doté en terrain à construire. Avec la fusion, le % moyen sera-t-il en baisse, avec des vases communs ?	
6	Discussion	JP Mitard	Répond en tant que membre du COPIL du plan directeur régional de la politique cantonale. Il n'y aura pas de vase communicant tant que le PGA n'est pas modifié. Une nouvelle commune devrait avoir des plans d'affectation faits par village, et cela ne provoquera pas de modification en la matière.	
6	Discussion	I. Balitzer	Des zones constructibles pourraient-elles redevenir non-constructibles ?	
6	Discussion	JP Mitard	Oui, mais en lien avec la LAT, sans rapport avec une fusion !	
6	Discussion	F. Provost	Membre de la commission ad'hoc, elle signale que toutes les questions posées, à part celle sur la LAT, ont fait partie des débats de la commission et font l'objet de réponses contenues dans le rapport en mains des conseillers. Elle demande au conseil de faire confiance à la commission.	
6	Discussion	P. Bouvier	Si une commune refusait la convention, est-ce que Vuarrens reprendrait le travail avec les six autres communes, ou pourrions-nous regarder en direction d'Echallens qui est une plus grosse commune ?	
6	Discussion	C. Duvoisin	Si une commune refuse la convention, tout le processus s'arrêtera. Ensuite toutes les options pourraient être étudiées, le conseil décidant l'option à suivre. Six mois avant de partir dans le projet du Sauteruz, Vuarrens avait approché Echallens qui n'y avait pas trouvé d'intérêt.	
6	Discussion	JP Mitard	Pour Echallens, le train est déjà parti, avec d'autres communes, et il lui parait difficile de pouvoir le rattraper. C'est pourquoi il pense que la commune se rapprocherait plutôt des communes du projet qui seraient favorables.	
6	Discussion	C. Charlet	Il estime que le rapport part dans plusieurs directions, et qu'il n'y a pas d'avis clair aidant à la décision.	
6	Discussion	F. Verly	L'avis de la commission est exprimé à la fin du rapport. Cette position a été prise à l'unanimité, malgré des doutes, qui	

			sont signalés dans le rapport.	
6	Discussion	S. Maire	Elle demande que le vote se fasse à bulletins secrets.	
6	Discussion	P. Valotton	5 membres appuyant sa demande, ce sera le cas.	
6	Discussion	Y. Bornick	Dans ce projet de fusion, Vuarrens représenterait env. 20% du tout. En cas de fusion avec Echallens, Vuarrens représenterait une part bien plus congrue de l'ensemble. De plus Vuarrens a plus de points communs avec les villages nous entourant qu'avec Echallens.	
6	Discussion	A. Jaquier	Le président du comité de pilotage du projet de fusion, qui est le syndic d'Orzens, a souligné que la fusion existe déjà pour la paroisse.	
6	Vote sur le préavis 2014-03	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite les scrutateurs à organiser le vote à bulletin secret demandé. Le conseil vote pour ou contre l'acceptation de la convention de fusion du préavis municipal 2014-03:</p> <p>Nombre de bulletins distribués : 31. Oui : 18. Non : 12. Blancs : 1.</p> <p>Claude Duvoisin remercie le conseil pour sa confiance, et espère que les autres conseils l'accepteront également pour que la population puisse se déterminer en novembre. Il demande aux conseillers d'en parler autour d'eux pour que les habitants de Vuarrens soient informés et participent en grand nombre au vote de novembre.</p>	Le préavis municipal 2014-03 est accepté.
7	Préavis 2014-04 sur les comptes 2013	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-04, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
7	Rapport de la commission des finances	S. Maire	<p>La commission s'est réunie le 29 avril en présence de J.-P. Mitard, municipal, le 13 mai en présence de Rolf Gerber, boursier communal, puis les 28 mai et 5 juin, afin d'examiner les comptes 2013. La commission fait le constat que la situation s'est à nouveau améliorée, notamment en raison de rentrées fiscales plus importantes que prévues, et par la poursuite d'une gestion restrictive des dépenses. L'endettement communal a pu être réduit de CHF 500'000.-</p> <p>Les écritures, examinées par pointage, sont parfaitement correctes.</p> <p>L'augmentation des recettes fiscales de plus de 23%, est due à l'arrivée de nouveaux habitants, et par une taxation supérieure aux acomptes pour une dizaine de contribuables. Ces informations n'ont pu être obtenues qu'après plusieurs échanges de courrier avec la municipalité et des démarches auprès de l'administration cantonale des impôts.</p> <p>Après deux années où certains titres n'étaient pas mentionnés à leur valeur nominale, il est constaté que cela a été corrigé pour les comptes 2013.</p> <p>En conclusion, la commission des finances recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-04 tel que présenté, et remercie les municipaux pour leurs efforts fructueux dans la gestion des dépenses et de la dette, ainsi que le</p>	

			boursier pour la bonne tenue des comptes.	
7	Préavis municipal	J.-P. Mitard	En réponse à la commission qui s'étonnait d'une augmentation plus importante des recettes fiscales vis-à-vis de l'augmentation des habitants, il précise que le nombre de contribuables augmente plus vite que le nombre d'habitants. Et que ce sont des bons contribuables. Le refus d'accéder à la demande de la commission des finances d'avoir les listings fiscaux l'est pour le respect de la protection des données des intéressés, sans que cela ne permette à la commission de trouver une réponse à l'interrogation légitime sur cette augmentation des recettes. Il se met à disposition pour les éventuelles questions.	
7	Discussion	P. Giltay	Remercie le municipal d'avoir protégé les données fiscales.	
7	Discussion	P. Vallotton	Le sujet sur le secret fiscal et l'accès par la commission des finances à certaines données n'est pas clos. Le préfet a été interpellé par la commission des finances pour un arbitrage, avec demande d'une analyse par un juriste.	
7	Discussion	Y. Bornick	D'après la loi, la commission des finances doit avoir accès à toutes les pièces. Il précise que pour CHF 50.-, n'importe qui peut obtenir les informations fiscales à l'ACI sur n'importe quel contribuable, sous réserve de quelques exceptions.	
7	Discussion	C. Duvoisin	Il répond que le droit de la commission des finances s'arrête où commence le droit des contribuables.	
7	Discussion	JP Mitard	En tant que municipal, il se refuse de consulter les détails des données fiscales, car il ne veut pas s'insérer dans l'intimité fiscale des habitants. Le refus de transmettre les listings individuels des contribuables s'inscrit dans cette logique. Par ailleurs la municipalité a décidé de ne pas transmettre des données personnelles, et estime que la population ne peut que s'en réjouir. Le nombre de nouveaux contribuables est la principale raison de l'augmentation des recettes. Et plusieurs contribuables ont eu des acomptes sensiblement inférieurs à la taxation définitive.	
7	Discussion	I. Balitzer	Il est vrai que pour CHF 50.- on peut avoir des listes de montants imposables. Mais sans données détaillées. Alors que la commune est en possession de toutes les données. Vouloir tous les détails c'est faire preuve d'une curiosité mal placée.	
7	Discussion	S. Maire	La commission des finances n'a pas de curiosité mal placée. Elle souhaite avoir des données lui permettant de travailler, sans entrer dans le détail de qui paie quoi, mais d'avoir des réponses quand elle ne comprend pas une situation.	
7	Discussion	P. Giltay	Dans quelle mesure est garanti que le secret fiscal l'est si des données sont transmises à la CdF ?	
7	Discussion	JP Mitard	Aucun des éléments fournis à la commission des finances ne donne d'éléments nominatifs. Ce sont des données statistiques générales. Il se dit convaincu que le secret fiscal est un fondamental de notre société et regrette que les réponses données n'aient pas été jugées suffisantes par la commission des finances.	

7	Vote sur le préavis 2014-04	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter sur l'acceptation du préavis municipal 2014-04: Nombre de votants : 30. Oui : 29. Non : 0. Abstentions : 1.</p> <p>J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance, et espère plus de sérénité dans la suite de la relation entre la municipalité et la commission des finances.</p>	Le préavis municipal 2014-04 est accepté
8	Préavis 2014-05 sur le changement de la chaudière du Lion d'Or	P. Vallotton	<p>Le préavis municipal 2014-05, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus. Cela inclut le rapport de la commission des finances.</p>	
8	Rapport de la commission ad'hoc	C. Charlet	<p>La commission s'est réunie le 21 mai, en présence de Ph. Russo, municipal.</p> <p>La commission a pu constater que le remplacement de la chaudière est indispensable car l'actuelle date de 1978 et est en très mauvais état et risque de : subir une panne majeure ou définitive ; de voir augmenter les frais d'entretien et de taxes d'autorisation d'exploitation ; augmenter la consommation de mazout (12'000 litres en 2013) ; provoquer une pollution des eaux claires, car la citerne est en très mauvais état et l'étanchéité du local où elle se trouve n'est plus effective.</p> <p>La commission approuve le choix du gaz et l'offre contenue dans le préavis. Mais considérant que celui-ci n'est pas assez détaillé sur le matériel et les services contenus dans l'offre, le rapport comble cette lacune. La commission estime que le projet soumis permet de répondre à l'urgence de la situation. Pour des raisons économiques, une partie du système existant est conservée et ces travaux n'amélioreront pas l'efficacité énergétique, ni ne permettront la connexion ultérieure à un dispositif solaire de production d'eau chaude (ce qui n'est pas d'actualité par la vétusté du toit et l'exiguïté du local pour un boiler solaire).</p> <p>En conclusion la commission recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-05 tel que présenté.</p>	
8	Préavis municipal	Ph. Russo	<p>N'a rien à ajouter. Il se met à disposition pour d'éventuelles questions.</p>	
8	Discussion	A. Jaquier	<p>Demande quelques précisions sur la nature du chauffage à gaz retenu. Ph. Russo les lui donne.</p>	
8	Vote sur le préavis 2014-05	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter sur l'acceptation du préavis municipal 2014-05: Nombre de votants : 30. Oui : 29. Non : 1. Abstentions : 0.</p> <p>Philippe Russo remercie le conseil pour sa confiance.</p>	Le préavis municipal 2014-05 est accepté.

9	Motion sur le nombre de conseillers municipaux	P. Vallotton	L'auteur de la motion est D. Zuercher. Le conseil doit voter cette motion au plus tard le 30 juin 2015.	
9		D. Zurcher	Lit la motion, qui en synthèse demande le passage à 5 municipaux, si la fusion de ne faisait pas. Les motivations sont de professionnaliser un peu le rôle et de faciliter la recherche de candidat lors de vacances en cours de législature. Il demande à la municipalité de préparer un préavis sur ce sujet.	
9		C. Duvoisin	Dans le contexte d'une possible fusion, la municipalité souhaite attendre le résultat de celle-ci.	
9		P. Favez	Quelle est la position des municipaux actuels ? Comment envisageraient-ils l'augmentation du travail en passant à cinq ?	
9		J.-Ph. Buffat	La question est prématurée en raison du projet de fusion. Mais si le nombre de municipaux passe à cinq, cela occasionnera une augmentation de travail. Il précise qu'actuellement, à sept, et avec une bonne équipe, tout se passe très bien.	
9		I. Balitzer	Si passage à cinq conseillers, le revenu des municipaux doit augmenter.	
9		D. Zuercher	Sa motion indique « plus de professionnalisation » dans la fonction de municipal. Ce qui impliquerait en effet une revalorisation.	
9		J. Lampo	C'est une proposition qui a déjà été faite deux fois ces dernières 20 années, chaque fois refusée par le conseil général.	
9		JP Mitard	Dit que cette discussion amène de l'eau au moulin à la fusion.	
9		A. Jaquier	Il estime que la motion a été déposée pour favoriser la fusion.	
9		D. Zuercher	Si la fusion est refusée, il faut que ce débat soit fait avant l'échéance des prochaines élections.	
9	Vote sur la motion	P. Vallotton	Appelle le conseil à voter pour la création d'une commission ad'hoc : Nombre de votants : 30. Oui : 0. Non : 30. Absentions : 0. Appelle à voter pour que la motion soit transmise à la municipalité avec demande d'une réponse avant le 30 juin 2015 : Nombre de votants : 30. ; oui : 16. non : 8. abstentions : 6.	La motion est transmise à la municipalité

10	Elections statutaires Président	D. Zuercher	<p>Pour cette élection à bulletins secrets le président transmet la présidence de la séance au vice-président. Patrick Vallotton se représente et il n'y a pas d'autre candidature proposée. Bulletin distribués: 31. P. Vallotton : 28. Blancs : 3. Il est chaleureusement applaudi, et remercie l'assemblée de sa confiance.</p> <p>Le vice-président retransmet la présidence de la séance au président.</p>	Patrick Vallotton est réélu président du conseil.
10	Elections statutaires Vice-Président	P. Vallotton	<p>Cette élection se fait à bulletins secrets. D. Zuercher se représente et il n'y a pas d'autre candidature proposée. Bulletins distribués : 31 D. Zuercher: 28. Blancs : 3. Il est chaleureusement applaudi, et remercie l'assemblée de sa confiance.</p>	Daniel Zuercher est réélu vice-président du conseil.
10	Elections statutaires Scrutateur	P. Vallotton	<p>Cette élection se fait à main levée. Cyril Chevalley et Céline Perrin sont candidats, et il n'y a pas d'autre candidature proposée. Cédric Charlet et Raphaël Pedrazzini sont candidats comme suppléants, et il n'y a pas d'autre candidature proposée. L'élection se fait par acclamation.</p>	Election de deux scrutateurs et de deux suppléants
11	Propositions individuelles	C. Stahlschmidt	<p>Pourquoi les mises à l'enquête ne sont-elles pas sur le site internet de la commune ?</p>	
11	Propositions individuelles	J.-P. Mitard	<p>Ce travail administratif supplémentaire serait plus facilement absorbable en cas de fusion. Mais la municipalité a pris note de cette question.</p>	
11	Propositions individuelles	C.-A. Marendaz	<p>Il loue un terrain communal contigu à la place de jeu, et rappelle que les ovins et les bovins ne se nourrissent ni de boîtes de conserve, ni de plastique et autres déchets.</p>	
11	Propositions individuelles	A. Roy	<p>Il informe que les employés communaux vont afficher prochainement une documentation à ce sujet.</p>	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	<p>La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation, et convie les participants à une verrée pour attendre de façon conviviale les résultats des autres conseils sur la convention de fusion.</p> <p style="text-align: center;">Conseils en 2014 : mardi 28 octobre ; mardi 2 décembre.</p>	Fin du conseil à 22h10

Convention de fusion de communes (P. Vallotton) : *Les sept autres conseils ont accepté la convention, donc les corps électoraux des huit communes voteront le 30 novembre l'adoption de la convention.*

PV adopté par le Conseil Communal le lundi 28 octobre 2014

Le président:

Le secrétaire: